

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES  
HANDICAPÉES  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA  
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 27/04/2016 portant création de la spécialité Animateur du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 30/08/2023,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animateur Animation sociale est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Genre, nom et prénom</b>		<b>Date et lieu de naissance</b>		
BP4976230003	Madame	ABDOU	Naida	11/07/1999	Dembeni
BP4976230004	Monsieur	AHAMADA SAID	El-Anziz	13/05/1993	M'Tsangamouji
BP4976230005	Madame	BACAR	Kassabou	09/05/1995	Dzaoudzi
BP4976230006	Monsieur	DAOUD	Ambdillah	27/05/1985	Mtsamboro
BP4976230007	Madame	DAOUD	Anlyati	17/04/1983	Acoua
BP4976230008	Madame	IBRAHIM	Raimina	30/12/1996	MUTSAMUDU
BP4976230009	Madame	MOHAMADI	Yasmina	06/12/1998	Mirontsy Anjouan
BP4976230010	Madame	MOUSTOIFA	Fidelize	10/10/1996	Bazimini
BP4976230011	Madame	MOUTA	Saboutuya	10/09/1975	Dembeni
BP4976230012	Monsieur	RAGUISSY	Hassani	07/09/2000	Sada
BP4976230013	Madame	SOIRFANE	Raïcha	12/06/1995	Sima
BP4976230014	Madame	TADJINOUROU	Tafaranahouda	22/05/1984	Acoua



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES  
HANDICAPÉES  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Article 2.- Le recteur de région académique de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAMOUDZOU, le 31/08/2023

Pour le recteur de la région académique de Mayotte,  
La déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Madeleine DELAPERRIERE

*p/o A. Delaux, adjointe*

